

## Israël face à la deuxième vague de la Covid-19

Publié le 12 novembre 2020

Rédigée par : Pauline Quinebeche

*Si Israël avait été relativement épargné lors de la première vague (mars-avril) en raison notamment de mesures restrictives de circulation des personnes, le pays a été contraint à un re-confinement « strict » d'un mois entre le 18 septembre et le 17 octobre du fait de la hausse incontrôlée du nombre de contaminés. A la sortie du dé-confinement, Israël enregistre désormais un nombre relativement « maîtrisé » de cas<sup>1</sup>. Ces mesures restrictives risquent fortement d'exacerber les inégalités sociales et régionales ainsi que les disparités déjà importantes en termes de productivité (high tech où le télétravail est désormais la norme versus les secteurs traditionnels au sein desquels le tourisme et les petits commerces non agroalimentaires sont particulièrement touchés). Un troisième re-confinement n'est par ailleurs pas à exclure compte tenu de la hausse des taux de positivité dans certaines zones.*

### 1. Confronté à une hausse régulière et un stock significatif du nombre des contaminés, Israël a été l'un des premiers pays à prendre l'initiative d'un second confinement de la population

**Avec près de 6 000 nouveaux cas enregistrés à la mi-septembre<sup>2</sup>, le gouvernement a approuvé un confinement** de trois semaines à compter du 18 septembre, confinement qui a été prolongé jusqu'au 17 octobre. Les déplacements ont été limités jusqu'à 1 km du domicile. A l'exception des épiceries, des pharmacies et autres services de première nécessité, les commerces, tout comme les écoles, ont été fermés<sup>3</sup>. Le port du masque demeure par ailleurs obligatoire dans l'espace public depuis le mois d'avril et l'accès au territoire est restreint aux détenteurs de passeports israéliens<sup>4</sup>.

**Le gouvernement a décidé de lever de manière très graduelle ce confinement « strict » à partir du 18 octobre<sup>5</sup>.** Il a été décidé, dans un premier temps, la levée de la limitation de déplacements et l'ouverture des entreprises qui n'accueillent pas de public ainsi que des crèches, des classes de maternelle, des parcs nationaux et des plages. La vente à emporter est autorisée dans les restaurants. Les rassemblements sont limités à 10 personnes à l'intérieur et à 20 à l'extérieur. Depuis le 1er novembre, les écoles jusqu'au CM1 sont ouvertes ainsi que les salons de coiffure et beauté. Les magasins (hors centres commerciaux) sont quant-à-eux ouverts depuis le 8 novembre dans le respect des gestes barrières<sup>6</sup>. Le maintien d'un nombre de cas quotidien inférieur à 2 000 et d'un taux de reproduction du virus en-dessous de 0,8% est la priorité.

**A l'heure actuelle, le ratio entre le nombre de contaminés et la population totale est désormais plus faible qu'en Europe et aux Etats-Unis<sup>7</sup>.** Les débats relatifs à la poursuite d'un dé-confinement sont néanmoins très vifs<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Un total de 322 000 cas et 2 700 décès pour une population de 9 millions d'habitants.

<sup>2</sup> Record de 9 000 cas quotidiens fin septembre avec un taux de positivité des tests de près de 15%.

<sup>3</sup> Les synagogues ont aussi été fermées, à l'exception du jour de Kippour.

<sup>4</sup> Les citoyens israéliens revenant de pays « rouges » (où les taux de contamination sont élevés) doivent rester confinés pendant 14 jours.

<sup>5</sup> Rappelons qu'Israël avait échoué à « maîtriser » son premier dé-confinement.

<sup>6</sup> Dans les faits, la situation n'est pas toujours respectée.

<sup>7</sup> Entre 500 et 1 000 nouveaux cas actuellement avec un taux de positivité des tests autour de 2%, soit le taux le plus bas depuis juin. Mentionnons néanmoins que le nombre de tests effectués a baissé de manière drastique passant de 40 000 le 20 octobre, à 10 000 le 26 octobre puis de nouveau 40 000 le 11 novembre, contre un record de près de 62 000 le 24 septembre.

<sup>8</sup> Il a été initialement proposé un dé-confinement en 7 étapes : 1) le 18 octobre ; 2) le 1<sup>er</sup> novembre avec l'ouverture des classes de primaires, des synagogues et du système de santé dans son ensemble ; 3) le 15 novembre avec l'ouverture des magasins, des centres commerciaux, des marchés et salles de sport ; 4) le 29 novembre avec l'ouverture des restaurants et des attractions ; 5) le 13 décembre avec l'ouverture des hôtels et piscines ; 6) le 27 décembre avec l'ouverture des musées et la possibilité de réaliser des événements culturels et activités en groupes ; 7) le 10 janvier avec l'ouverture étendue du système éducatif. Ces propositions ne sont, à ce stade, pas approuvées.

## 2. Ces mesures restrictives semblent avoir moins pesé sur l'économie que lors du premier confinement « strict » mais sa durée impactera sévèrement la croissance

**Ce confinement a été légèrement moins strict que le premier** (nombreuses violations) et a eu lieu pendant les fêtes juives, période au cours de laquelle l'activité économique est traditionnellement réduite. Durant la seconde quinzaine de septembre puis la première quinzaine d'octobre, le taux de chômage au sens large s'est élevé respectivement à 19,1% et 22,7%, contre 36,1% lors du premier « lockdown » (avril<sup>9</sup>) et les achats par carte de crédits ont certes chuté (-20%) mais de manière moins significative (-40% en mars).

**Il n'est resté pas moins que l'activité économique demeure morose dans ce contexte de crise sanitaire, économique, politique<sup>10</sup> et sociale sans précédent.** En glissement annuel, le PIB israélien s'est contracté de 10,1% au premier semestre 2020, soit la chute la plus importante jamais constatée depuis la création d'Israël. Le FMI anticipe une contraction du PIB de 5,9% en 2020 avant un rebond de 4,9% en 2021. Les exportations de biens ont chuté de près de 10% en g.a. sur les neuf premiers mois de 2020. L'inflation est désormais ancrée en territoire négatif (-0,5% sur les neuf premiers mois de 2020). A ce stade, les levées de fonds réalisées par les entreprises de la tech restent cependant soutenues (8,8 Mds USD levés sur les dix premiers mois de 2020, après 8,3 Mds USD sur 2019<sup>11</sup>). Sans surprise, les finances publiques se sont significativement dégradées au cours des derniers mois. En glissement annuel, le déficit budgétaire a atteint 10,1% du PIB fin octobre, contre 3,1% fin février. Ce déficit, qui devrait être supérieur à 12% du PIB cette année, sera notamment financé par des émissions obligataires sur les marchés internationaux. A total, 63 Mds EUR seront probablement levés en 2020 à des taux proches de zéro contre 30 Mds EUR en 2019<sup>12</sup>.

## 3. Les mesures de soutien à l'économie ont été mis en place par la Banque Centrale ainsi que par le ministère des Finances

**Israël n'éprouve aucune difficulté à lever des fonds** en dépit du contexte politique tendu et des difficultés rencontrées par le ministère des Finances pour mettre en œuvre sa politique budgétaire<sup>13</sup>. Le pays est désormais sans budget depuis presque deux ans maintenant. Contre toute attente, l'agence Moody's a maintenu la notation d'Israël (A1 – perspective stable).

**Le ministère des Finances israélien a mis en place un plan de soutien dont l'ampleur est inférieure à celle d'autres pays de l'OCDE.** Les mesures de soutien aux entreprises et aux ménages se poursuivent dans le cadre d'un plan de soutien d'un montant total de près de 25 Mds EUR<sup>14</sup>. Le 30 septembre, le parlement israélien a approuvé l'allocation de 625 M EUR supplémentaires<sup>15</sup>.

**La politique menée par la Banque centrale se poursuit de manière très accommodante.** Forte de ses réserves de changes (40% du PIB) et après une baisse du taux directeur en avril (de 0,25% à 0,1%), des injections de liquidités, des facilités de crédits pour les PME, le comité de politique monétaire a adopté le 22 octobre deux mesures. Si le taux directeur a été maintenu à 0,1%, il a été décidé : 1) l'expansion du programme d'achats d'actifs (QE) (achat de 35 Mds NIS (8,7 Mds EUR) d'obligations d'Etat sur le marché secondaire, en plus des 50 Mds NIS (12,5 Mds EUR) annoncés en mars) ; 2) la mise en œuvre d'un plan de soutien de 10 Mds NIS (2,5 Mds EUR) destiné aux banques et visant à accroître l'offre de crédit aux petites entreprises jusqu'en juin 2021<sup>16</sup>.

François PETIT

<sup>9</sup> La compilation des statistiques a évolué. Depuis début mai, le Bureau central des Statistiques publie de manière bi-mensuelle les statistiques relatives au chômage. La définition « large » regroupe toutes les personnes ne travaillant pas (chômeurs, personnes absentes du travail en raison de la Covid-19 et des fermetures des lieux de travail).

<sup>10</sup> Yair Lapid, le chef de l'opposition, a annoncé le 26 octobre son intention de dissoudre le Parlement le mois prochain en cas de non validation du budget.

<sup>11</sup> Selon Start-up Nation Central. Chiffres qui diffèrent légèrement de ceux d'IVC.

<sup>12</sup> Israël avait réalisé en mars et en avril les deux plus importantes levées de fonds de son histoire d'un montant total de 10 Mds USD à des taux déjà attractifs.

<sup>13</sup> La validation du budget par le Parlement est sans cesse repoussée alors que le budget 2020 n'a jamais été voté. Selon la loi, le budget doit être approuvé par le parlement avant le 23 décembre 2020. Si tel n'est pas le cas, la tenue d'une élection devra être organisée. Il s'agirait de la 4<sup>ème</sup> depuis le printemps 2019.

<sup>14</sup> Un premier plan de 20 Mds EUR avait été approuvé en mars. Le 2<sup>ème</sup> plan, mis en place par le nouveau ministre des Finances et qui reprend certaines mesures du plan précédent, a été approuvé en juillet. Il se chiffre à 25 Mds EUR. Les quatre objectifs principaux sont les suivants : la consolidation du système de santé, la prise en charge des personnes sans emplois, la trésorerie des entreprises et la sauvegarde des principaux moteurs de la croissance.

<sup>15</sup> destinés aux besoins de santé (25 M EUR), à l'Institut d'assurance national (400 M EUR) et aux employeurs, indépendants et chômeurs (200 M EUR).

<sup>16</sup> Octroi par la Banque centrale de prêts à taux d'intérêt fixe négatif de -0,1% aux banques, lesquelles proposeront aux PME des prêts à taux faibles.